



RÈGLEMENT DE LA VERTICALE DU DRUGEON

Samedi 22 Octobre 2022 – BONNEVAUX

RÈGLEMENT

Epreuves enfants : Nés en 2007 et après

Catégories et horaires :

U7 : 2015 et après. 250m. Epreuve individuelle ne comprenant qu'une seule course. Départ à partir de 13h20

Toutes les autres courses s'effectuent sur le principe d'une course de sélection, puis d'une deuxième course en consolante ou en finale.

U9 : 2013-2014. 2 courses de 450m à partir de 13h00.

U11 : 2011 – 2012. 2 courses de 600m à partir de 13h30.

U13 : 2009 – 2010. 2 courses de 800m à partir de 14h10

U15 : 2007 – 2008. 2 courses de 1100m à partir de 14h50

Modalités de l'épreuve :

Courses non chronométrées avec classement filles et garçons pour chaque catégorie.

Récompenses :

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Epreuves jeunes et adultes : Nés en 2006 et après

Catégories et horaires :

U17 : 2005 – 2006

Courses adultes : 2004 et après

Départ des courses à partir de 16h00.

Modalités de l'épreuve :

Les courses se déroulent à deux sous la forme d'un relai à l'américaine (relais sur l'ensemble des boucles mise à part la dernière boucle qui se réalise ensemble)

La boucle mesure 1.7km pour 80m de dénivelé positif.

Pour les U17 Filles : 5 boucles à réaliser dont la dernière à deux.

Pour les U17 Garçons et adultes femmes : 7 boucles à réaliser dont la dernière à deux

Pour les adultes hommes et équipes mixtes : 9 boucles à réaliser dont la dernière à deux.

Récompenses :

Les trois premières équipes de chaque catégorie seront récompensés

Dotation en lots et produits régionaux. Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

Remises des prix : Elles auront lieu immédiatement après les épreuves

La présence des coureurs récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix sont acquis par l'organisation. Il n'y aura pas de cumul de récompenses.

INSCRIPTION

Les droits d'inscription comprennent : la participation aux courses, un classement des coureurs, les ravitaillements solides et liquides à l'arrivée, les services de secours.

Suivant l'article L.213-3 du code du sport, les licenciés de la FFA doivent fournir une photocopie de leur licence en cours de validité. Suite à la circulaire n°45 ; datant du 19/11/2008, de la FFA, les licences de la FF Triathlon sont admises. Les autres participants doivent fournir un certificat médical ou sa photocopie, de « **non contre-indication à la pratique de la course à pied y compris en compétition** » datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

Tout autre certificat médical, quelque soit le sport ne sera pas accepté. En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Les inscriptions seront closes dès que le quota de 590 coureurs aura été atteint pour l'ensemble des courses.

PARCOURS

Les parcours sont entièrement balisés. Il est demandé de ne jeter aucun emballage et détritrus sur la totalité du parcours par respect de la nature, sous peine de disqualification. L'organisation se réserve le droit de modifier quelques tronçons partiels notamment pour des questions de pâturage ou exploitation forestière.

Ravitaillements

Seul un ravitaillement sera tenu à l'arrivée. Une boisson gratuite sera servie à chaque participant.

Elimination

Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Toute irrégularité dûment constatée sera éliminatoire (dossard mal épinglé, non-respect des consignes de sécurité, manque de fair-play, tricherie.

Des barrières horaires sont déterminées le jour de la course. Des contrôles seront effectués le long du parcours.

Retrait des dossards

Il se fera le samedi 22 octobre à partir de 12h sur le stade de départ à Bonnevaux.

Le dossard devra être entièrement visible. 15 minutes avant le départ, les concurrents se rendent dans l'aire de départ pour prendre connaissance des dernières consignes de course.

Repas

Aucun repas n'est pris en compte dans l'inscription. Mais un service de restauration rapide sera présent sur l'aire d'arrivée.

Annulation inscription

Toute demande d'annulation et remboursement par le participant ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un certificat médical **avant le 18 octobre 2022** par mail à :

traildelavalléedudrugeon@gmail.com .

Sécurité et secours

La sécurité des parcours sera assurée par une antenne médicale et des signaleurs. Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

Le concurrent qui abandonne doit obligatoirement remettre son dossard à un organisateur ou à un poste de contrôle/ravitaillement, qui organisera son retour sur l'aire d'arrivée. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire de l'annuler, en cas de conditions météorologiques défavorables.

Tout coureur est tenu de porter assistance à un coureur en difficulté et /ou de prévenir au plus vite l'organisation

Assurance et responsabilité

Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile auprès de Groupama, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposées et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.

Individuelle accident : chaque participant doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaires par l'organisme de secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'Association sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du directeur de course.

Réclamation et jury

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. Les décisions sont sans appel.

Modification de parcours

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours, les barrières horaires et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis.

Droit d'image

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photographie ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

Conditions générales

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

La charte de la Verticale du Drugeon

Respect du milieu et de nos engagements.

La présente charte engage les organisateurs et les participants à respecter les règles et principes définis dans ce document afin d'œuvrer pour un événement responsable et durable.

Notre événement intègre les notions de développement durable.

Se déroulant dans un milieu naturel basé sur un équilibre écologique fragile, chacun s'engage à :

- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés au sol et ne pas crier intempestivement.
- Respecter le balisage et le tracé en plein habitats d'intérêts communautaires pour la préservation du milieu naturel.
- Trier ses déchets lors de l'événement (tri aux ravitaillements et à l'arrivée).
- Chaque participant s'engage à respecter les zones autorisées au public, à venir en aide et porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté.
- Les participants à la Verticale du Drugeon (coureurs, organisateurs, exposants) s'engagent à vivre l'événement dans le respect des principes éthiques et moraux qui font la valeur du sport et de la vie associative et de respecter autrui dans la pratique de son métier, de son sport ou de sa passion.
Motifs de disqualification : jet au sol de papiers, bouteilles vides, barres énergétiques, gel énergétique et autres.

L'inscription à la Verticale du Drugeon vaut acceptation de l'ensemble de nos actions et engagements « développement durable ».